



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 12 juillet 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Nom	Poste	Moyen de communication utilisé
Luc St-Denis	Maire	Présentiel
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1	Présentiel
Poste vacant	Conseiller poste no 2	N/A
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3	Absente
Jacques Allard	Conseiller poste no 4	Présentiel
Linda Robert	Conseillère poste no 5	Présentielle
Serge Sirard	Conseiller poste no 6	Présentiel

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Jacynthe Toupin.

Cette séance est tenue à huis clos, comme autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en lien avec la COVID-19.

2021-07-186

1.1_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Linda Robert résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Acceptation de la tenue de la séance à huis clos
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021
- 1.4 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôts des rapports des dépenses du mois de juin 2021 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.5 Adoption de l'entente surpralocale entre la ville de Rivière-Rouge et les municipalités de la Rouge
- 1.6 Acceptation du projet d'entente pour le président d'élection municipale 2021
- 1.7 Acceptation de l'offre de service de l'écocentre de Rivière-Rouge pour les résidents du Lac McCaskill
- 1.8 Refus d'adhésion au programme SISRPE (sports et loisirs)
- 1.9 Acceptation du programme RABAM (bâtiments municipaux)
- 1.10 Entérinement de l'embauche de M. Daniel Parisien comme journalier chauffeur 2
- 1.11 Entérinement de la démission de Mme Katherine Poulin
- 1.12 Appui à la municipalité de St-Félix-de-Dalquier
- 1.13 Autorisation de paiement à partir du surplus budgétaire non affecté 2020, pour le terrain matricule 0356 58 1658 au montant de 12 861,20 \$
- 1.14 Adoption du rapport financier de l'année 2020 et du rapport de l'auditeur indépendant
- 1.15 Dépôt et adoption du rapport du maire concernant les faits saillants de l'année 2020
- 1.16 Octroi d'un mandat à la firme Dany Chamard de Mont-Laurier pour la collection des taxes impayées



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

- 1.17 Autorisation de transferts budgétaires inter fonction
- 1.18 Adoption du règlement 2021-534 relatif aux animaux domestiques et abrogeant le règlement 2002-368
- 1.19 Autorisation de mandater un cabinet d'avocats et une firme d'ingénieurs pour de l'arpentage judiciaire si nécessaire pour l'élargissement du chemin des Pinsons
- 1.20 Autorisation d'acheter un ordinateur portable pour permettre l'installation du système dewebdiffusion
- 1.21 Autorisation de la mise en place du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités (PSSPA) selon les termes de la subvention accordée
- 1.22 Autorisation d'engager une personne compétente pour élaborer le cahier de charge dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) -volet 1 afin de se conformer aux exigences du MAMH
- 1.23 Recommandation de mettre fin à la période de probation de l'employé numéro 109, qui occupe le poste de concierge/préposé à l'éco centre

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Autorisation de la dépense pour l'acquisition, par la MRC, d'un appareil pour la réalisation des tests d'étanchéité des parties faciales des pompiers
- 2.2 Adoption du programme régional d'inspection des risques plus élevés
- 2.3 Adoption du programme régional d'analyse des incidents
- 2.4 Autorisation de l'adhésion et de la dépense pour le programme d'aide des employés (PAE) à l'ensemble des pompiers à temps partiel de la municipalité

3 TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Demande de subvention pour chemins à double vocation 2020-2021
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-535 modifiant le règlement 2020-523 concernant la circulation et le stationnement
- 3.3 Autorisation au propriétaire 531-533 Montée Mer Bleu de remblayer à ses frais le fossé entre les deux accès à son terrain par le chemin de la municipalité afin d'avoir de la place de stationnement sur l'emprise du chemin
- 3.4 Octroi de contrat à la firme l'équipe Laurence pour les travaux de génie civil sur la rue Jérôme et la rue Paule
- 3.5 Octroi du contrat de surveillance de chantier et contrôle qualitatif pour les travaux sur le chemin de la Rivière-Rouge
- 3.6 Autorisation de dépense prise dans le surplus budgétaire non affecté de l'année 2020, au montant de 40 000\$ pour l'achat de granulant sur la Montée de la Mer Bleue

5 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Adoption du second projet de règlement 2021-529 modifiant le règlement 2000-348 relatif au zonage et tenue d'une assemblée publique de consultation du 22 juillet au 5 août
- 5.2 Adoption du second projet de règlement 2021-530 modifiant le règlement 2000-349 relatif au lotissement et tenue d'une assemblée publique de consultation du 22 juillet au 5 août



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

- 5.3 Adoption du second projet de règlement 2021-531 modifiant le règlement 2000-346 relatif au permis et certificats et tenue d'une assemblée publique de consultation du 22 juillet au 5 août
- 5.4 Adoption du second projet de règlement 2021-532 modifiant le règlement 2000-350 relatif à la construction et tenue d'une assemblée publique de consultation du 22 juillet au 5 août

7 DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-187

1.2_ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les mesures de confinement imposées par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la présente séance soit tenue à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-188

1.3_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-189

1.4_APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2021 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

- Le montant des salaires bruts pour le mois juin est de 61 930.96\$;
- Le registre des paiements par Accès D de L2100050 à L210062, pour un total de 96 827.53\$;
- Le registre des paiements par chèques de C2100078 à C2100117, pour un total de 65 078.31\$;
- Le montant des paiements directs de P2100142 à P2100201, pour un total de 225 407.27\$.
- Le montant total de la carte de crédit V0021005 à V0021006 au montant total de 170.18\$

De retirer de la liste le chèque au nom de ARLPH Laurentides au montant de 100.00\$.

Il est, de plus, résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de juin 2021 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît les rapports découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-190

1.5 ADOPTION DE L'ENTENTE SURPRALocale ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LES MUNICIPALITÉS DE LA ROUGE

ATTENDU l'entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge proposée aux municipalités participantes de la Rouge;

ATTENDU son approbation par le conseil lors de la séance du 14 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter ladite entente débutant en janvier 2022 pour une durée de cinq (5) ans donc, expirant le 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-191

1.6 ACCEPTATION DU PROJET D'ENTENTE POUR LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION MUNICIPALE 2021

ATTENDU que la Commission municipale autorise de nommer Monsieur Jean-Raymond Dufresne à titre de président d'élection municipale pour ces élections (résolution CMQ-67774-001)

ATTENDU QU'un projet d'entente sur les conditions salariales et normatives a été présenté à la séance préparatoire du 7 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter ledit projet d'entente prenant fin aux termes de ce processus électoral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

2021-07-192

1.7_ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE L'ÉCOCENTRE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LES RÉSIDENTS DU LAC MCCASKILL

ATTENDU l'offre de service fait par la Ville de Rivière-Rouge accordant l'accès aux résidents du Lac McCaskill à l'écocentre situé dans le secteur de Sainte-Véronique dans la ville de Rivière-Rouge.

ATTENDU QUE les coûts annuels de cette offre sont d'un montant de 565 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que l'offre de service soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-193

1.8_REFUS D'ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)

ATTENDU la subvention potentielle offerte aux municipalités de 10 000 habitants et moins pour soutenir la mise en place d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

ATTENDU que la Municipalité est intéressée par ce projet pour faire bénéficier des installations sportives, mises à jour pour les citoyens, mais que présentement la structure administrative ne permet pas la prise en charge de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la Municipalité ne participe pas au PSISRPE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-194

1.9_ACCEPTATION D'ADHÉRER AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU le plan d'action pour le secteur de la construction du gouvernement du Québec, qui vise à accorder une aide financière aux municipalités de moins de 5 000 habitants pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE dans ce programme d'aide financière la municipalité pourra bénéficier d'un montant maximal de 75 000 \$, et ce, par une reddition de compte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que la Municipalité participe à ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-195

1.10_ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DE M. DANIEL PARISIEN COMME JOURNALIER CHAUFFEUR 2

ATTENDU les postes de journaliers chauffeurs vacants au département de voirie;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Parisien a réalisé avec succès le processus d'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité que la Municipalité embauche, à titre de journalier chauffeur 2 permanent, Monsieur Daniel Parisien, aux conditions stipulées dans la convention collective, avec une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-196

1.11_ENTÉRINEMENT DE LA DÉMISSION DE MADAME KATHERINE POULIN

ATTENDU QUE la lettre de démission de son poste d'inspectrice en bâtiment et environnement envoyée par Madame Katherine Poulin le 27 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'entériner la démission de Madame Poulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-197

1.12_APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER

ATTENDU QUE la municipalité de St-Félix-de-Dalquier demande son appui à la municipalité de l'Ascension concernant la résolution suivante;

ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la députée des Laurentides-Labelle, Mme Marie-Hélène Gaudreau, à la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

ATTENDU QUE l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Félix-de-Dalquier a joint le mouvement par la résolution 66-05-21

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;*

ATTENDU QUE le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

ATTENDU QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximités et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE les élus de l'Ascension sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

ATTENDU QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'entériner

QUE la Municipalité de l'Ascension demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

DE transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée de Laurentides-Labelle, Mme Marie-Hélène Gaudreau, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-198

1.13_AUTORISATION DE PAIEMENT À PARTIR DU SURPLUS BUDGÉTAIRE NON-AFFECTÉ 2020, POUR LE TERRAIN MATRICULE 0356 58 1658 AU MONTANT DE 12 861,20 \$

ATTENDU QUE la résolution 2021-04-093 autorisait le maire à signer l'acte de vente pour ce terrain et que le montant d'argent n'avait pas été planifié dans le budget opérationnel 2021.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser d'imputer le montant total du paiement à partir du surplus budgétaire non affecté 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-199

1.14_ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2020 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ATTENDU le dépôt du rapport financier de l'année 2020 a été déposé à la séance du 14 juin par la firme comptable Allard, Guilbault Mayer Millaire inc.



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-200

1.15 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2020

Il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'entériner le rapport du maire concernant les faits saillants financiers 2020 et le rapport de l'auditeur indépendant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-201

1.16 OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME DANY CHAMARD DE MONT-LAURIER POUR LA PERCEPTION DES TAXES IMPAYÉES

ATTENDU QUE certaines taxes municipales imposées restent toujours impayées ;

ATTENDU la prescription de trois ans durant laquelle une municipalité est en droit de récupérer les taxes impayées ;

ATTENDU la proposition de Me Chamard de percevoir une commission de 15% plus les frais judiciaires s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacque Allard et résolu à l'unanimité de mandater Me Dany Chamard de Mont-Laurier pour procéder au recouvrement des taxes impayées au montant de plus de .100.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-202

1.17 AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES INTERFONCTIONS

Il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des transferts budgétaires interfonctions suivants :

TRANSFERTS DE POSTES 2021

NO. COMPTE	DESCRIPTION	MONTANTS
DÉPENSES ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
02-120-00-412	SERVICES JURIDIQUES	(5546,00)
02-120-00-999	AUTRES/REMBOURSEMENT CITOYENS	1151,00
02-130-00-335	INTERNET	(2000,00)
02-130-00-340	PUBLICITÉ ET INFORMATION	2000,00
02-130-00-421	ASSURANCES	741,00
02-130-00-454	SERVICES DE FORMATION	(472,00)
02-130-00-494	COTISATION, ABONNEMENT	357,00
02-130-00-496	FRAIS DE BANQUE	(1098,00)
AUTRES		
02-190-00-423	ASSURANCES RESPONSABILITÉ	472,00



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
 TENUE LE 12 JUILLET 2021

SÉCURITÉ PUBLIQUE		
02-220-00-331	RADIOS PORTATIVES, TÉLÉPHONE	1230,00
02-220-00-421	ASSURANCES	611,00
02-220-00-455	IMMATRICULATION	425,00
02-220-00-640	PIÈCES ET ACCESSOIRES	(2300,00)
02-220-00-725	MACHINERIE, ÉQUIPEMENTS	1070,00
02-230-00-141-01	SALAIRES P.R.	(1036,00)
TRANSPORT ROUTIER		
02-320-00-421	ASSURANCES	346,00
02-320-00-643	PETITS OUTILS	(343,00)
02-330-00-421	ASSURANCES	299,00
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-412-00-414	ADMINISTRATION INFORMATIQUE	(338,00)
02-412-00-421	ASSURANCES	338,00
02-413-00-414	ADMINISTRATION INFORMATIQUE	(350,00)
02-413-00-421	ASSURANCES	350,00
02-414-00-421	ASSURANCES	110,00
02-414-00-521	ENTRETIEN CHAMP ÉPURATEUR	9332,00
02-414-00-522	ENTRET. RÉPAR. BÂTIMENT TERRAIN	(110,00)
02-414-00-640	PIÈCES ET ACCESSOIRES	343,00
02-453-00-446-01	MATIÈRES RÉSIDUELLES BOIS	(418,00)
02-453-00-515	LOCATION VÉHICULE	418,00
02-470-00-629	AUTRES PROTECTION LACS	4395,00
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE		
02-610-00-141	SALAIRES	(17000,00)
02-610-00-414	ADMINISTRATION INFORMATIQUE	17000,00
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-20-141	SALAIRES	(766,00)
02-701-20-421	ASSURANCES	120,00
02-701-30-421	ASSURANCES	26,00
02-701-50-421	ASSURANCES	174,00
02-701-50-447	LOISIRS	(9977,00)
02-701-50-522	ENTRET. RÉPAR. BÂTIMENT TERRAIN	(1670,00)
02-701-50-725	MACHINERIE, OUTILLAGE, ÉQUIP.	1670,00
02-702-30-421	ASSURANCES	446,00

TOTAL

0,00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-203

1.18_ADOPTION – RÈGLEMENT 2021-534 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2002-368

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 juin 2021 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le règlement 2021-534 relatif aux animaux domestiques et abrogeant le règlement 2002-368 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-204

1.19_AUTORISATION DE MANDATER UN CABINET D'AVOCATS ET UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR DE L'ARPENTAGE JUDICIAIRE SI NÉCESSAIRE POUR L'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DES PINSONS

ATTENDU QU'un mandat sera donné à l'étude de Mme Isabelle Labelle arpenteure-géomètre pour faire appliquer au besoin l'arpentage judiciaire ;

ATTENDU QU'un mandat sera donné au cabinet d'avocats Dunton Rainville de St-Agathe au besoin pour prendre en charge les procédures judiciaires ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité de mandater les firmes précitées, si nécessaire, pour l'élargissement du chemin des Pinsons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-205

1.20_AUTORISATION D'ACHETER UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA TRANSMISSION PAR WEBDIFFUSION

ATTENDU QUE pour permettre la diffusion sur internet, le système webdiffusion doit communiquer par internet filaire;

ATTENDU QUE les ordinateurs portables dont la Municipalité a fait l'acquisition dernièrement n'ont pas de prise réseau intégrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un ordinateur portable afin de permettre la transmission par webdiffusion. Le modèle proposé par notre fournisseur, avec les spécifications nécessaires pour ce projet, est au montant de 2 130,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-206

1.21_AUTORISATION DE LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS (PSSPA) SELON LES TERMES DE LA SUBVENTION ACCORDÉE

ATTENDU l'entente sur l'Aménagement de sites d'interprétation-sensibilisation et mise à niveau des sentiers du parc de la Source;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Municipalité est le salaire du chargé projet pour une durée approximative de 340 heures pour l'ensemble du projet;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

ATTENDU QUE 320 heures sont prévues pour un employé journalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-207

1.22_ AUTORISATION D'ENGAGER UNE PERSONNE COMPÉTENTE POUR ÉLABORER LE CAHIER DE CHARGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RECIM) -VOLET 1 AFIN DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU MAMH

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM)-volet 1, il y a lieu d'élaborer un cahier de charge afin de se conformer aux exigences du MAMH;

ATTENDU QUE la Municipalité tient à participer à ce programme, mais qu'elle doit solliciter du soutien externe dû aux différentes priorités de la Municipalité et au manque de compétence dans ce domaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'engager une personne compétente pour rédiger le cahier de charge du projet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-208

1.23._RECOMMANDATION DE METTRE FIN À LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 109, QUI OCCUPE LE POSTE DE CONCIERGE/PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE

ATTENDU la résolution 2020-12-280 qui recommandait d'embaucher l'employé selon les conditions décrites à la convention collective en vigueur.

ATTENDU que la période de probation se terminera au début d'août 2021.

ATTENDU que l'employé a été rencontré à quelques reprises pour lui faire part des attentes, et que ces dernières ne sont toujours pas rencontrées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de mettre fin à la période de probation de l'employé numéro 109, au plus tard, le 29 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-07-209

2.1_ AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'ACQUISITION, PAR LA MRC, D'UN APPAREIL POUR LA RÉALISATION DES TESTS D'ÉTANCHÉITÉ DES PARTIES FACIALES DES POMPIERS

ATTENDU QUE la norme CSA-Z94 4-93 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) oblige tous les



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

services de sécurité incendie de procéder à la réalisation de tests d'étanchéité des parties faciales des pompiers;

ATTENDU QUE tous les services de sécurité incendie de la MRC vivent une problématique de disponibilité de l'appareil servant à la réalisation de ces tests d'étanchéité;

ATTENDU QUE cette problématique a été discutée lors de la table technique en incendie du 15 avril 2021 et que la solution retenue par les directeurs incendie est que la MRC fasse l'acquisition d'un appareil permettant d'effectuer les tests d'étanchéité, lequel serait mis à la disposition des services incendie du territoire;

ATTENDU QUE tous les directeurs présents à cette table technique ont donné une recommandation favorable à ce projet;

ATTENDU QUE ce scénario prévoit des coûts d'acquisition estimés à 15 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté la résolution MRC-CC-14069-04-21 autorisant la direction générale à demander aux municipalités de manifester, par résolution, leur intérêt à ce que la MRC acquière l'appareil et répartisse les coûts d'acquisition en parts égales entre les municipalités participantes possédant un service de sécurité incendie et que celles-ci assument autant de parts que le nombre de municipalités desservies par son service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la Municipalité informe la MRC de son intérêt à ce que la MRC acquière un appareil servant à la réalisation de tests d'étanchéité des parties faciales des pompiers, afin de le mettre à la disposition des services incendie de son territoire.

Il est de plus résolu que la Municipalité s'engage à rembourser à la MRC sa part des coûts d'acquisition, selon le partage des coûts finaux qui devra être adopté par le conseil de la MRC suivant bilan et réception des résolutions des municipalités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-210

2.2_ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'INSPECTION DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS

ATTENDU QUE le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

ATTENDU QUE la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE les plans de mise en œuvre des municipalités demandent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'inspection des risques plus élevés;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

ATTENDU QUE le programme a été présenté aux élus membres du comité aviseur SCRSI et sécurités civiles lors de la rencontre du 2 juin 2021;

ATTENDU QUE le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 10 juin 2021;

ATTENDU QUE le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC le 22 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'inspection des risques plus élevés sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la Municipalité de l'Ascension

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-211

2.3_ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'ANALYSE DES INCIDENTS

ATTENDU QUE le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

ATTENDU QUE la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE les plans de mise en œuvre des municipalités demandent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'analyse des incidents;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

ATTENDU QUE le programme a été présenté aux élus membres du comité aviseur SCRSI et sécurité civile lors de la rencontre du 2 juin 2021;

ATTENDU QUE le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 10 juin 2021;

ATTENDU QUE le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC le 22 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'analyse des incidents sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la Municipalité de l'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

2021-07-212

2.4_AUTORISATION DE L'ADHÉSION ET DE LA DÉPENSE POUR LE PROGRAMME D'AIDE DES EMPLOYÉS (PAE) À L'ENSEMBLE DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Fédération municipale du Québec a proposé à la Municipalité un nouveau fournisseur de service pour le PAE, qui débutait le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QU'avec les différentes interventions faites par les pompiers à temps partiel, ce service est recommandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion et la dépense au PAE à l'ensemble des pompiers à temps partiel de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-213

3.1_DEMANDE DE SUBVENTION POUR CHEMINS À DOUBLE VOCATION 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles transmet directement au ministère des Transports l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE, ne recevant plus les données du ministère des Ressources naturelles, la Municipalité ne connaît pas le nom des chemins affectés par un nombre de voyages égal ou supérieur à 1000 ainsi que la distance parcourue sur chacun d'entre eux, pour cette raison la Municipalité est dans l'obligation de soumettre tous les chemins pouvant faire l'objet de transport de bois, soit :

Nom du chemin	KM	Ressources	Nombre de voyages
Chemin de la Maison-de-Pierre	7,00	Bois brut	Connu du MTQ
Chemin des Iles	7,00	Bois brut	Connu du MTQ
Chemin de L'Entrelacs	6,20	Bois brut	Connu du MTQ
Montée de la Mer-Bleue	6,40	Bois brut	Connu du MTQ
Chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord	1,60	Bois brut	Connu du MTQ
Chemin du Lac-Lynch	5,20	Bois brut	Connu du MTQ
Montée de la Mine et chemin de la Rivière-Rouge	5,40	Bois brut	Connu du MTQ



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

Rue Principale Est	0,60	Bois brut	Connu du MTQ
Total	39,40 km		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension demande au ministère des Transports la compensation pour l'entretien des chemins à double vocation répondant aux critères pour l'année 2020-2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-214

3.2_AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-535 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-523 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Avis de motion est par la présente donné par Serge Sirard qu'à la séance du conseil du 12 juillet 2021, un projet de règlement modifiant le règlement 2020-523 concernant la circulation et le stationnement est présenté pour étude et adoption. Une copie du projet de règlement étant remise aux membres du conseil, le tout en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal. Entre autres, la principale modification apportée :

- D'ajouter un arrêt obligatoire sur la Montée de la Mer Bleue, côté nord, face au 533, Montée de la Mer Bleue

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-215

3.3_AUTORISATION AU PROPRIÉTAIRE DU 531-533 MONTÉE MER BLEUE DE REMBLAYER À SES FRAIS LE FOSSÉ ENTRE LES DEUX ACCÈS À SON TERRAIN PAR LE CHEMIN DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AVOIR DE LA PLACE DE STATIONNEMENT SUR L'EMPRISE DU CHEMIN

ATTENDU QUE la pente d'écoulement sera faite vers son terrain;

ATTENDU QUE la Municipalité se décharge de tous les dommages et les frais qui pourraient être encourus par la réalisation de ses travaux;

ATTENDU QU'à une éventuelle demande de la Municipalité, le propriétaire s'engage à remettre dans l'état original et à ses frais les lieux desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser le propriétaire à reblayer le fossé à ses frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-216

3.4_OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME L'ÉQUIPE LAURENCE POUR LES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL SUR LA RUE JÉRÔME ET LA RUE PAULE

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté cette équipe pour la planification et l'organisation des travaux à réaliser sur le budget de la TECQ 2019-2023



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux de génie civil sur la rue Jérôme et la rue Paule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-217

3.5_OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DE CHANTIER ET CONTRÔLE QUALITATIF POUR LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat au mois d'avril pour la réfection du chemin de la Rivière-Rouge à la firme Infratek construction (résolution :2021-04-084);

ATTENDU QUE la Municipalité demande de la surveillance et du contrôle qualitatif sur ses chantiers;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité plusieurs soumissionnaires pour ce mandat et que seulement 2 soumissionnaires ont répondu à l'invitation;

ATTENDU QUE le soumissionnaire le plus bas est conforme au devis et d'après le pourcentage prévu des coûts du chantier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à la firme 9187-0238 Québec Inc. Groupe RD Consultants au montant de 55 559,37 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-218

3.6_AUTORISATION DE LA DÉPENSE PRISE DANS LE SURPLUS BUDGÉTAIRE NON-AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2020, AU MONTANT DE 40 000 \$, POUR L'ACHAT DE GRANULANT SUR LA MONTÉE DE LA MER BLEUE

CONSIDÉRANT un manque de granulants sur un tronçon du chemin Montée de la Mer Bleue et qu'il y a un risque d'accident pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT que la sécurité est une priorité pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 40 000 \$ pour l'achat de granulants à épandre sur la Montée de la Mer Bleue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-219

5.1_ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-529 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-348 RELATIF AU ZONAGE ET TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 22 JUILLET AU 5 AOÛT

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 14 juin 2021;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet;

ATTENDU l'absence de commentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité que le second projet de règlement 2021-529 relatif au zonage et la tenue de l'assemblée publique de consultation soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-220

5.2_ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-530 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-349 RELATIF AU LOTISSEMENT ET TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 22 JUILLET AU 5 AOÛT

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 14 juin 2021;

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet;

ATTENDU l'absence de commentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité que le second projet de règlement 2021-530 relatif au lotissement et la tenue de l'assemblée publique de consultation soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-07-221

5.3_ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-531 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-346 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS ET TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 22 JUILLET AU 5 AOÛT

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 14 juin 2021;

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet;

ATTENDU l'absence de commentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité que le second projet de règlement 2021-531 relatif aux permis et certificats et la tenue de l'assemblée publique de consultation soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 JUILLET 2021

2021-07-222

**5.4_ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2021-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-350 RELATIF À LA
CONSTRUCTION ET TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION DU 22 JUILLET AU 5 AOÛT**

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 14 juin 2021;

ATTENDU QU'il y a eu tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet;

ATTENDU l'absence de commentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité que le second projet de règlement 2021-532 relatif à la construction et la tenue de l'assemblée publique de consultation soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-07-223

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h23

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jacynthe Toupin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc St-Denis, maire

Jacynthe Toupin
DG

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Luc St-Denis, maire